



**Bureau des Concours**  
VR/DEXCO

1 avenue des Frères Carcopino  
BP G4 -98848 Nouméa Cedex

# ARRÊTÉ

**N° 3211/2024 - 108 / vice-rectorat - DEXCO du 05 mars 2024**

**fixant la composition du jury du second concours interne d'accès à l'échelle de rémunération de professeurs des écoles.**

**Session 2024**

**Centre de Nouméa (Nouvelle-Calédonie)**

**Le Vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie  
Directeur général des enseignements**

- Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le décret n° 2004- 701 à 703 du 13 juillet 2004 relatif aux dispositions réglementaires des livres 1er et II du code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 2008-1429 du 19 décembre 2008 relatif aux dispositions réglementaires du chapitre IV du titre 1er du livre IX du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 24 mai 2023, nommant Monsieur Didier VIN-DATICHE, administrateur de l'état, vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, à compter du 25 mai 2023 ;
- Vu l'arrêté n°2023-1179/GNC du 31 mai 2023 portant nomination de Monsieur Didier VIN-DATICHE en qualité de directeur général des enseignements de la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu l'arrêté HC/DCEC/BCC n° 2023-66 du 1er juin 2023 portant délégation de signature à Monsieur Didier VIN-DATICHE, vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu l'arrêté du 06 novembre 2023 modifiant les conditions d'organisation des concours ouverts par arrêtés du 22 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat.

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jury du second concours interne d'accès à l'échelle de rémunération de professeurs des écoles des établissements privés sous contrat avec le ministère de l'Education nationale – organisé au titre de la session 2024 – centre de Nouméa (Nouvelle-Calédonie) est composé comme suit :

Présidente : Mme Dominique BATLLE - inspectrice de l'éducation nationale du premier degré, en charge de la mission d'inspection, d'accompagnement et d'appui aux établissements du 1<sup>er</sup> degré privé et de la promotion de l'école inclusive ;

Vice-présidente : Mme Marie-Christine CAZALY - professeure des écoles hors classe - chargée de mission.

Membres du jury de délibération :

- Mme Murielle CELIMENE - professeure des écoles classe normale - chargée de mission ;
- M Jean-Christophe DULRADJAK - professeur certifié en mathématiques ;
- Mme Maéva KEROUREDAN - professeure certifiée en éducation physiques et sportives ;
- M Stéphane MINVIELLE - maître de conférence - directeur de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) ;
- M Stéphane OTTOZ - professeur des écoles classe normale - conseiller pédagogique ;
- Mme Xavière ROLETTO - attachée territoriale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie - adjointe à la secrétaire générale - coordonnatrice du pôle ressources humaines.

Correction des écrits :

Epreuve disciplinaire de français :

- Mme Marie-Christine CAZALY - professeure des écoles hors classe - chargée de mission ;
- Mme Stéphanie GALINIE - professeure des écoles classe normale - conseillère pédagogique ;
- M Stéphane OTTOZ - professeur des écoles classe normale - conseiller pédagogique.

Epreuve disciplinaire de mathématiques :

- Mme Murielle CELIMENE - professeure des écoles classe normale - chargée de mission ;
- M Jean DIEUZEIDE - professeur certifié en mathématiques ;
- M Jean-Christophe DULRADJAK - professeur certifié en mathématiques.

Epreuve d'application :

Sciences et technologie :

- Mme Valérie BROUNS - professeure certifiée classe exceptionnelle en physique-chimie ;
- Mme Joëlle CANNIC - professeure certifiée de lycée professionnel en mathématiques et sciences physiques ;
- Mme Nathalie DUPEUX - professeure des écoles classe normale - conseillère pédagogique ;
- Mme Stéphanie GALINIE - professeure des écoles classe normale - conseillère pédagogique ;
- Mme Christel IZAC - inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale en sciences et techniques industrielles pour le lycée général et technologique ;
- M Georges VIGNE - professeur certifié en physique-chimie.

Histoire, géographie, enseignement moral et civique :

- Mme Eve CLAEYMAN - professeure agrégée en histoire géographie ;
- M Stéphane MINVIELLE - maître de conférence - directeur de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) ;
- Mme Vanessa MONTAGNAT - professeure des écoles classe normale.

Arts :

- Mme Palouwamo CAVARERO - professeure agrégée en arts plastiques ;
- Mme Cécile D'ANGELO - professeure des écoles classe normale - conseillère pédagogique ;
- M Tommy MANA - professeur certifié classe exceptionnelle en musique.

Examineurs oral d'admission :

Epreuve orale de leçon :

- M Xavier BOUSSEMART - professeur des écoles classe normale - conseiller pédagogique ;
- Mme Marie-Christine CAZALY - professeure des écoles hors classe - chargée de mission ;
- M Jean-Christophe DULRADJAK - professeur certifié en mathématiques ;
- Mme Nathalie DUPEUX - professeure des écoles classe normale - conseillère pédagogique ;
- Mme Stéphanie GALINIE - professeure des écoles classe normale - conseillère pédagogique ;
- M Stéphane OTTOZ - professeur des écoles classe normale - conseiller pédagogique.

Epreuve orale d'entretien :

- Mme Aurélie BOUTELIER - professeure des écoles classe normale - conseillère pédagogique ;
- Mme Murielle CELIMENE - professeure des écoles classe normale - chargée de mission ;
- Mme Maéva KEROUREDAN - professeure certifiée en éducation physiques et sportives ;
- Mme Marie Béatrice LEE - professeure des écoles classe normale - conseillère pédagogique ;
- Mme Xavière ROLETTO - attachée territoriale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie - adjointe à la secrétaire générale - coordonnatrice du pôle ressources humaines ;
- Mme Mélissa SASSOON - professeure certifiée en éducation physiques et sportives.

Epreuve orale facultative de langue vivante étrangère :

Anglais :

- Mme Marie-Ange IBGUI - professeure des écoles classe normale - chargée de mission ;
- Mme Yuriko HORI - professeure certifiée hors classe en anglais ;
- M Jean-Philippe ROUCHON - instituteur - conseiller pédagogique.

Espagnol :

- Mme Maria del Carmen AZNAR PASTOR - professeure agrégée en espagnol ;
- Mme Dominique BATLLE - inspectrice de l'éducation nationale du premier degré, en charge de la mission d'inspection - d'accompagnement et d'appui aux établissements du 1er degré privé et de la promotion de l'école inclusive.

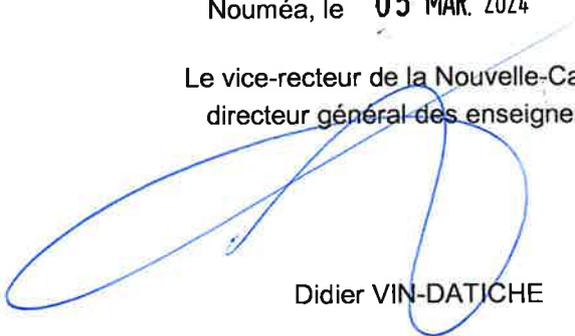
**Article 2 :** Les membres du jury susnommés recevront ultérieurement une convocation individuelle les invitant aux travaux des commissions.

**Article 3 :** La présente décision sera diffusée à l'ensemble des intéressés.

**Article 4 :** La secrétaire générale du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Nouméa, le 05 MAR. 2024

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie  
directeur général des enseignements

  
Didier VIN-DATICHE